



Conseil général  
de la Sarthe

## Viabilité Hivernale 2009-2010

---

### Prudence sur les routes sarthoises

Dès que les conditions météorologiques deviennent délicates, le service hivernal des routes, qui dépend du Conseil général, est en action.

Le Conseil général incite les automobilistes à limiter leurs déplacements et à rester vigilants en cas de situation difficile.

### Le service hivernal en Sarthe

- **260 agents** sont mobilisés en journée sur le terrain
- sur **40 saleuses** réparties sur le département
- **Environ 90 agents** assureront l'astreinte de nuit

L'objectif principal est d'**éviter la paralysie du département** en assurant la continuité des activités, sur le plan social et économique, et en privilégiant le déplacement des services d'urgence. Les routes traitées en priorité sont les axes principaux.

Le service hivernal doit permettre de résoudre des difficultés de circulation dans des délais raisonnables et dans les situations d'intempéries les plus courantes. Cependant, il n'a pas pour vocation de garantir de bonnes conditions de circulation sur tout le réseau et en toutes circonstances comme c'est le cas ces jours-ci.

**Des priorités et des niveaux d'intervention** en fonction de la hiérarchie du réseau et des besoins sont ainsi définis.

### Le réseau départemental

Le réseau routier départemental comprend **4308 km de routes**. L'organisation du service hivernal assure, **en priorité**, le traitement des **axes à forts trafics** reliant les principaux pôles administratifs et économiques du département.

### Les consignes de sécurité pour l'ensemble des usagers de la route

En période de gel, neige ou verglas et malgré les moyens mis en œuvre, les conditions de circulation peuvent rester difficiles et délicates par endroit.

Il faut donc :

- **s'informer des conditions** de circulation et météorologiques en consultant :

CRICR Rennes

0 826 022 022

Météo France

[www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

0 892 68 02 72 (météo par département)

0 892 68 20 00 (Météoroute)

Minitel

3615 Route

- **limiter ses déplacements** à ceux strictement nécessaires,

- **adapter sa conduite** et donc sa vitesse aux conditions constatées ou présumées de l'état

de la chaussée et en privilégiant les axes principaux du département.

- **ne pas doubler les saieuses** afin de faciliter l'intervention des agents du Département et pour la sécurité de tous les usagers.

## Le plan d'organisation de la viabilité hivernale

Il permet de garantir une cohérence de traitement sur les différents réseaux et d'assurer une information fiable des usagers.

### Les niveaux de service et l'organisation

Niveau de service	Itinéraires	Circulation	Personnel	Matériaux
<b>N2</b>	Liaisons importantes	Traitement Prioritaire	Astreinte	sel
<b>N3</b>	Liaisons économiques	Traité prioritairement après le N2	Astreinte	sel
<b>N4</b>	Autres routes départementales	Traitement non prioritaire	Astreinte	sel

#### Le niveau N2 : traitement prioritaire

Il comprend toutes les **ex-routes nationales**:

- RD 323 (ex-RN 23) La Flèche vers La Ferté-Bernard (limite Maine-et-Loire/ Orne)
- RD 338 (ex-RN 138) Château du Loir vers Arçonnay (limite Indre-et-Loire/Orne) ; Rocade du Mans
- RD 357 (ex-RN 157) Saint-Calais - Saint-Denis-d'Orques (limite Loir-et-Cher/Mayenne)
- RD 326 (ex-RN 226) Liaison Ouest vers l'A11

Ainsi que les **routes départementales** suivantes :

- RD 314 De l'échangeur d'Auvours à la rocade des Sablons
- RD 313 Rocade Nord vers Coulaines depuis RD 338 jusqu'à RD 314
- RD 306 La Flèche - Sablé
- RD 26 Beaumont - Vivoin
- RD 20 bis - RD 323 - RD 301

#### Accès autoroutiers

- RD 1 – **A 11** – La Ferté-Bernard
- RD 4 - RD 357 – **A 81** – Joué-en-Charnie
- RD 6 – RD 357 – **A 28** à Maresché
- RD 310 – RD 338 – **A 28** – La Hutte
- RD 305 – Château-du-Loir – Le barreau de Luceau
- RD 304 – **A 28** – Parigné-l'Evêque
- RD 338 et 338 bis – **A28** – Arçonnay

#### Le niveau N3 : les liaisons économiques

Il est constitué d'itinéraires destinés à desservir les principaux pôles économiques des territoires départementaux à partir des autoroutes et des routes nationales

#### Le niveau N4 : les autres routes

L'objectif pour les autres routes départementales est de rétablir des conditions de circulation acceptables dès que possible à la suite du traitement des itinéraires N2 et N3, en faisant en sorte que chaque commune soit "désenclavée".

## Les prévisions et alertes

Les prévisions météorologiques sont fournies par **Météo France**.

Pour préparer leurs interventions, les équipes opérationnelles disposent en outre de moyens modernes de détections des phénomènes hivernaux et notamment de **stations météorologiques automatisées**, spécifiques, installées en six endroits sensibles du

département (Chaumitton à Mamers, Aubigné Racan à Cherré, Le Mans sur la Rocade Sud, Vibraye, Le Grez et Saint-Jean-d'Assé). Ces stations automatisées sont consultables à distance.

Les équipes opérationnelles mettent aussi à profit leurs connaissances du terrain pour déclencher leurs actions.

### Les moyens humains

Durant la période hivernale, 10 Responsables d'intervention et **35 équipes opérationnelles** de deux agents, basées dans les cinq Agences Techniques et au Parc, sont placées, par roulement, sous astreintes (c'est à dire mobilisables 24 heures sur 24).

Les Responsables d'intervention ont en charge la **surveillance et l'inspection** d'un réseau défini. Ils observent et procèdent à **des mesures physiques de l'état de la chaussée** et décident du **déclenchement des équipes d'intervention** si cela s'avère nécessaire.

Chaque équipe dispose d'un camion muni d'une saleuse et parfois d'une lame rabet. Une liaison radio permet de coordonner l'ensemble des opérations

### Le matériel et les matériaux

Le matériel de traitement est composé de **42 saleuses** réparties au Parc de l'équipement et dans les centres d'exploitation qui dépendent des cinq agences techniques départementales et dont les sièges sont situés :

NORD SARTHE : Beaumont-sur-Sarthe

PAYS MANCEAU : Le Mans

VALLEE DE LA SARTHE : Sablé-sur-sarthe

VALLEE DU LOIR : La Flèche

LE PERCHE SARTHOIS : Connerré

En moyenne 1000 à 1500 tonnes de sel sont répandues sur les routes départementales en hiver.

L'hiver 2008-2009 a été plus rigoureux, ce qui a nécessité **2800 tonnes de sel**.

### Les moyens financiers

En moyenne, le coût du service s'élève par année à **850 000 €**

Il se décompose comme suit :

Personnel : 360 000 €

Matériel : 350 000 €

Matériaux : 140 000 €